

JUSTICE ● Un ancien détenu dénonce le système des "cantines" en détention

Le procès du "racket" des téléviseurs en prison

Bastien Bonnefous

La justice examine aujourd'hui un dossier qui en dit long sur la vie carcérale. Ancien détenu, François Korber est attaqué en diffamation par l'administration pénitentiaire pour avoir accusé cette dernière d'organiser un « racket » concernant la location des téléviseurs en prison.

Incarcéré à la prison de Riom (Puy-de-Dôme) en 2002, François Korber achète à l'époque un poste de télévision pour 150,92 euros. Transféré deux ans plus tard à Melun, il est prié de laisser son poste à la « fouille ». A la place, il doit en louer un à la direction de l'établissement, au tarif de 36 euros par mois. Ultra-procédurier (lire son portrait ci-dessous), François Korber multiplie les recours, allant jusqu'à menacer d'attaquer le ministère de la Justice et l'administration pénitentiaire.

L'alerte de la Cour des comptes

De son procès aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Melun, cet homme de 57 ans, libre depuis avril, veut faire « une tribune » pour dénoncer « le prix de la vie en prison ». « En détention, sans argent, on meurt.



Les « cantines » permettent aux détenus d'acheter, sur leur pécule personnelle, divers produits de consommation pour améliorer le quotidien carcéral.

Photo Sipa/Coutier Bruno

Il faut payer pour tout : la nourriture, le papier toilette, les vêtements, la télé, les livres, le téléphone, les timbres, les produits d'hygiène... », explique-t-il,

fustigeant un « système opaque où les prix varient d'un établissement à un autre ». La « cantine » est une tradition carcérale qui permet aux détenus

d'acheter, sur leur pécule, différents produits pour améliorer leur quotidien.

François Korber n'est pas le seul à

en critiquer l'organisation. Dans un rapport de 2006 sur « la gestion des prisons », la Cour des comptes regrette qu'« aucune réglementation d'ensemble n'organise (son) fonctionnement ». Epinglant des « différences significatives de traitement » selon les établissements, la juridiction va même plus loin, évoquant « les risques de malversation », tant « la tentation peut être grande de profiter de la relation privilégiée nouée avec un fournisseur pour en tirer des avantages à titre personnel ». En 2005, c'était le commissaire européen aux Droits de l'homme, Alvaro Gil-Robles, qui s'était indigné de la « disparité » des prix pratiqués, qualifiés d'« exorbitants ».

A l'approche du procès, l'administration pénitentiaire semble avoir joué l'apaisement. Le 6 août, son directeur a envoyé une note à l'ensemble des directeurs d'établissements, dans laquelle il accorde le droit aux détenus condamnés « d'acheter leur téléviseur une fois pour toutes ». « Une formidable victoire », selon François Korber. ■

Prix moyen de produits "cantinés" en prison

- Un paquet de pâtes : 1,93 €
- Un téléviseur loué au mois : 25,9 €
- Un paquet de cigarettes : même prix qu'à l'extérieur
- Un tube de dentifrice : 3,92 €

Jean-Marie Delarue, contrôleur général des prisons

"Ce système peut entraîner des trafics"

Jean-Marie Delarue est le contrôleur général des lieux de privation de liberté. Autorité indépendante, il critique le système des « cantines ».

FRANCE-SOIR. Quels constats avez-vous dressés à propos des cantines, lors de vos visites en détention ?

JEAN-MARIE DELARUE. Lors des 52 visites d'établissements pénitentiaires que nous avons effectuées à ce jour, mon équipe et moi-même avons été frappés de l'hétérogénéité qui règne en matière de cantines, tant dans la gestion de ce service que dans l'offre des produits et des prix affichés. Nous avons également observé des difficultés pour obtenir des aliments frais ou pour avoir accès à du matériel informatique.

Quelles conséquences ce système peut-il

avoir sur la vie en détention ?

Les cantines, qui permettent aux détenus d'améliorer leur quotidien, créent et entretiennent les inégalités sociales qui prévalent « à l'extérieur » : on vit plus ou moins bien en prison selon qu'on est riche ou pas. Ce système peut ainsi entraîner trafics, rackets et tensions.

Quels changements préconisez-vous ?

Une homogénéisation de l'offre et des prix serait très bénéfique aux détenus. Par ailleurs, lorsque les cantines sont gérées par un opérateur privé extérieur, les détenus rencontrent des difficultés pour obtenir des informations sur l'état de leurs dépenses. Je n'exclus pas de formuler des recommandations en ce sens, en temps voulu. ■

François Korber, le "Robin des lois"

En prison, les autres détenus le surnommaient « l'avocat » ou « Robin des lois ». François Korber est un acharné du droit, qui milite depuis des années pour le respect des condamnés.

Difficile d'imaginer que cet homme de 57 ans, costume cravate impeccable et mèche argentée, a passé près de vingt-cinq ans en détention – en trois séjours – pour des affaires d'escroquerie et de mœurs. Jeune bourgeois bordelais, François Korber a même été candidat RPR derrière Chaban-Delmas en 1978.

C'est à partir de la fin des années 1980 qu'il découvre la prison. Depuis, il n'a eu de cesse, d'établissement en établissement, de se battre pour le respect des droits des détenus.



François Korber.

Adeptes de la guérilla procédurière, il a déjà marqué de son nom les annales juridiques. En 1994, on lui doit « l'arrêt Korber » rendu par la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui permet à un condamné de s'opposer à une mesure de révocation de libération conditionnelle. Dix ans plus tard, il réussit, pour la première fois en France, à faire entrer un huissier au quartier disciplinaire de Riom pour que celui-ci constate le froid qui y règne.

Soutenu par des élus

Libre depuis avril, François Korber vit dans un meublé en région parisienne et a « pour seul bureau, un portable et une clé USB ». Soutenu dans ses combats par des députés et des professeurs de droit éminents, il ne compte pas s'arrêter de sitôt. Après s'être attaqué à la question des téléviseurs en prison, il compte désormais « faire entrer Internet dans les cellules ». ■

Photo Sud-Ouest/Vergnolle